

Verts Auvergne

CLIMAT : FACE À L'URGENCE, AGIR ENFIN

Le journal de l'écologie politique



n° 71 - septembre 2017

Sommaire

1- éditо : Redonner un avenir à l'écologie politique.

2- Législatives : les résultats
- Sénat : entre ouverture et renouvellement, EELV confirme

3- Journée d'action 14 octobre
- Fonder et donner un avenir à l'écologie politique

4 et 5 - Logement : la thérapie de choc

6 et 7- Bilan de notre députée Danielle Auroi
- Les écologistes mobilisés contre la loi Travail XXL

8- Migrants : anticiper l'urgence
- L'enfance au cœur de notre engagement

9 - Signature du contrat territorial Alagnon 2017-2022

10 - Enquête publique relative au projet d'élevage de bovins destinés à l'exportation (DIGOIN)

11-Hyperloop : l'éternel vieux rêve du transport du futur ?

12-- Nouvelle nouvelle frontière
- bulletin d'adhésion



édito

Redonner un avenir à l'écologie politique

Avec les élections sénatoriales du 24 septembre dernier, c'est une séquence électorale longue et dense qui s'achève. Si l'heure est au bilan, il n'en faut pas moins penser l'avenir.

Notre formation politique est sortie affaiblie des élections législatives. Cet échec qui était attendu ne doit pas faire oublier qu'il y a toujours de très nombreux élus locaux écologistes, municipaux, départementaux et régionaux. Ce sont ces élus qui sont en première ligne pour mettre en œuvre des politiques publiques respectueuses de l'environnement et des générations futures.

La population n'est pas indifférente au projet que nous portons : plus de 770 000 électeurs ont voté pour des candidats d'Europe Ecologie Les Verts malgré un contexte politique qui appelait au « vote utile ».

En Auvergne ce sont 16555 électeurs qui ont approuvé le projet d'Europe Ecologie Les Verts. Et aux élections sénatoriales, dans le Puy de Dôme, une quarantaine de grands électeurs non EELV a voté pour la liste menée par Odile Vignal.

Alors que le gouvernement d'Emmanuel Macron est en contradiction permanente entre des annonces de mesures écologistes par un Nicolas Hulot sincère mais bien seul, et une soumission aux lobbys agricoles et industriels, les écologistes ont plus que jamais leur place dans le paysage politique.

Pour l'écologie politique, un cycle vient de s'achever, un nouveau est à lancer. C'est le sens de la motion adoptée par le Conseil Fédéral de septembre. Nous avons, chacun à son niveau, un rôle à jouer pour faire vivre le débat, faire des propositions pour refonder l'écologie politique et tisser les liens nécessaires avec tous les acteurs de l'écologie.

Le 14 octobre prochain, je vous donne rendez-vous pour commencer cette réflexion, au cours d'une rencontre conviviale, à Sauxillanges.

Anne BABIAN-LHERMET, secrétaire régionale



<http://auvergne.eelv.fr>

Législatives : les résultats

Le second tour de ces législatives est marqué par une importante abstention. Les Français-e-s ne se sentent pas représenté-e-s. Ce sont les jeunes, les ouvriers, les banlieues, qui se sont détournés des urnes, signe supplémentaire d'une France coupée en deux. Dans notre démocratie imparfaite, les institutions traversent une crise de confiance. Il est temps de les rénover. Europe Écologie Les Verts appelle tout particulièrement à la mise en place de la proportionnelle, promesse de campagne du candidat Macron, pour une Assemblée nationale représentative et d'autant plus légitime.

Malgré un important ressac, « En Marche » dispose d'une large majorité. La responsa-

bilité du Président et du gouvernement est immense. La France doit faire plus pour le climat : il faut des décisions fortes pour la transition énergétique, qui peut créer plus d'un million d'emplois. Nous attendons aussi des gestes forts sur des dossiers importants : à commencer par abandonner l'aéroport à Notre-Dame des Landes.

Le gouvernement a aussi la responsabilité de prendre des décisions pour la santé, l'agriculture et l'alimentation, les services publics, la solidarité.

Enfin, le gouvernement doit entendre que ses projets de réforme du droit du travail ne sont pas souhaités par les Français-e-s. Les

orientations présentées ne vont faire qu'accentuer la précarité et le dumping entre les entreprises, alors même que ce type de réformes n'a jamais fait la preuve de la création d'emplois.

Nous félicitons les député-e-s de gauche et écologistes élu-e-s ce soir : pour elles et eux, le plus difficile commence.

Les écologistes seront toujours au rendez-vous pour s'opposer aux mesures de libéralisation du droit du travail ou de notre système de protection sociale et faire progresser l'écologie, la justice sociale et la démocratie.

Julien Bayou et Sandra Regol, porte-parole

en Auvergne

Dans la 1^{ère} circonscription de l'Allier, le retrait de notre candidate a permis l'élection du communiste Jean-Paul Dufréne qui, avec 22.66% au 1^{er} tour, est devancé par la candidate République en marche 29.04%, mais devant le LR Paris-sol 20.25%.

Philippe BUVAT - candidat de la 2^{ème} circonscription de l'Allier obtient 3.19%. Le vent de la République en marche REM bat le candidat Les Républicains Daniel Dugéry.

Pascal DEVOS - circonscription 3 de l'Allier, candidat de rassemblement citoyen, soutenu par Eélv obtient 5.03 %. Candidate REM à 58.43%

Stéphane FRECHOU - 1^{ère} circons-

cription du Cantal, malgré l'accord avec le PS ne fait que 4.65%. Vincent Descoeur LR est finalement élu face au candidat REM François Danemans qui le dépassait au 1^{er} tour.

Elise BRUGIERE, - 2^{ème} circonscription du Cantal. 2.79%, Sans surprise le candidat LR est élu avec 55.76% des voix, la surprise étant le duel REM qui a éliminé l'ex-sénateur Pierre Jarlier.

Anne BABIAU-LHERMET 1^{ère} circonscription de Haute Loire, 2.65%, où la circonscription revient à la candidate LR Isabelle valentin, dont le suppléant n'est autre que Laurent wauquiez

Marie-Laure BUSSELOT - 2^{ème} circonscription de Haute-Loire, 3.19% dans la cir-

conscription où Jean-Pierre Vigier LR fait le score de 63.89%

Nicolas BONNET - circonscription 3 dans le Puy de Dôme, dite Clermont-Montagne, avec l'accord PS, obtient 11.04%. Laurence Vichnievsky MDM 56.02% emporte la circonscription convoitée par Louis Giscard d'Estaing 43.98%

Jean-Baptiste Pegeon, - circonscription 4 du Puy de Dôme, 4.31%. Michel Fangeat MDM élu avec 55.44%

Claire Lespagnol - circonscription 5 du Puy-de-Dôme, circonscription de Thiers-Ambert, 1.35%. Sébastien Gardette, REM, n'est pas parvenu à ébranler André Chassaing PC qui retrouve son siège avec 63.55% des suffrages.

Sénat : entre ouverture et renouvellement, EELV confirme

À l'issue de ces sénatoriales, EELV se réjouit de l'élection de 4 candidat-es écologistes. Avec la reconduction d'Esther Benbassa à Paris, de Ronan Dantec en Loire-Atlantique, de Joël Labbé dans le Morbihan et l'élection de Guillaume Gontard, avec le soutien du PCF, en Isère, l'écologie politique reste présente au Sénat.

Sur fond d'ordonnances et de décisions défavorables à l'environnement, la constitution d'un pôle écologiste d'opposition et de propositions est nécessaire au sein du Parlement.

Elle et ils seront également engagé-e-s pour la défense des droits

sociaux, la protection des travailleuses-eurs et les services publics, et continueront donc à s'opposer aux orientations libérales du gouvernement.

Aiguillons des luttes pour le climat, la biodiversité, la santé ou l'égalité des droits lors de la précédente mandature, les sénatrice et sénateurs nouvellement élu-es continueront à porter des propositions fortes, au Sénat et en dehors, pour bâtir une société écologiste et solidaire. Elle et ils seront aussi le relais au Sénat des nombreuses et nombreux élus locaux qui œuvrent quotidiennement pour l'écologie sur leur territoire.

Journée d'automne EELV Auvergne

Samedi 14 octobre 2017 de 10h00 à 17h00
salle polyvalente à Sauxillanges 63

Ateliers :

- Quel avenir pour l'écologie politique ?

refondation, réinvention, ouverture, assises ? après la séquence électorale de cette année 2017, le moment est venu de penser l'avenir du mouvement écologiste.

- Militants-élus,

Nicolas Bonnet, élu à Clermont-Ferrand, expliquera le travail et le rôle de l'élu, et comment conserver le lien avec les militants..

- Quelle agriculture soutenable pour l'avenir ?

Gérard Matichard a participé aux luttes anti-ogm. Il mènera la réflexion sur quelle agriculture est soutenable et souhaitable pour l'avenir.

- Réfugiés, migrants : la politique d'accueil en

France. Fatima Parret s'est investie sur l'épineux problème des migrants. Elle y est confrontée quotidiennement en tant que directrice de CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Elle apportera également son regard de conseillère régionale.

Le repas de midi sera pris en commun sous forme d'auberge espagnole (chacun apporte quelque chose à partager). La journée se terminera par un moment convivial.

*Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de **s'inscrire**, pour les ateliers et aussi pour préciser le nombre d'enfants présents afin de mettre en place un système de garderie, si c'est possible.*

auvergne@eelv.fr

Fonder et donner un avenir à l'écologie politique

Aujourd'hui, ce que disaient les écologistes que ce soit sur le réchauffement climatique, le diesel, le Glyphosate, apparaît comme une évidence pour toutes et tous. Pourtant, les réponses que propose notre mouvement sont inaudibles et nos résultats électoraux stagnent.

Dans le contexte politique actuel encore difficilement lisible et prévisible, après l'échec pour EELV de la séquence présidentielle, l'écologie politique est menacée de disparaître. Nous pensons au contraire qu'il faut lui redonner un avenir.

Notre priorité est de faire vivre avec d'autres, cette écologie politique indépendante et de la faire grandir. Car chaque jour apporte la démonstration de l'urgence à agir pour limiter le réchauffement climatique, pour préserver la biodiversité, pour préserver les équilibres vitaux de la planète. Il nous appartient de prendre un nouveau départ, nous qui savons que le projet écologiste est singulier et embrasse toutes les problématiques de nos sociétés, nous qui sommes persuadé.e.s que l'écologie politique est un projet politique à part entière.

Motion du Conseil Fédéral du 9 septembre 2017

Le Conseil fédéral propose :

- **D'affirmer la nécessité d'un mouvement autonome de l'écologie politique.** Ce mouvement portera avec force un projet d'écologie de transformation vers une société de post-croissance.

- **D'engager un processus constituant décentralisé, large et ouvert, aboutissant à l'organisation d'une convention de fondation de ce nouveau mouvement,** au plus tard à la fin de 2018.

- **De lancer pour cela une démarche d'Assises de l'écologie politique décentralisées, larges et ouvertes** co-construites avec les composantes de l'écologie sans exclusive : politiques, associatifs, collectifs, personnalités, syndicalistes, et les jeunes écologistes s'ils le souhaitent ; et ce au minimum dans le respect des valeurs de la charte des verts mondiaux.

- **D'installer un comité d'initiative** constitué de deux personnes par motion, quatre représentants de la conférence des régions, deux coopérateurs-trices et 2 membres des jeunes écologistes. Il fera une proposition au prochain CF d'un groupe de pilotage des assises, d'un processus et d'un agenda.

Le Conseil fédéral appelle l'ensemble des structures locales et régionales à s'approprier d'ores et déjà cette démarche et à la nourrir d'initiatives et demande au Bureau exécutif de l'accompagner pour créer toutes les conditions de sa réussite, notamment en garantissant les conditions d'ouverture et de dialogue.

Le Conseil fédéral inscrit aux budgets 2017 et 2018 une enveloppe financière pour les Assises et la convention.



Logement : la thérapie du choc

Révolution – S’engager pour l’accès au logement des plus fragiles en s’en prenant au logement social, il fallait oser. Emmanuel Macron l’a fait.

Les mesures annoncées le 20 septembre dernier par son ministre du logement et de l’aménagement du territoire confirment la nature des principes régissant la politique du logement du nouveau gouvernement.

On peut en distinguer deux qui convergent sur la fragilisation du logement social à la française :

1- Réduction des dépenses et notamment du poste constitué par les APL (Aides Personnalisées au Logement – 18 milliards).

2- Consécration de la loi de l’offre et de la demande comme principe exclusif de régulation du secteur du logement.

Le modèle du logement social à la française est directement impacté par ces deux impératifs :

– s’il faut réduire les APL sans impacter leurs attributaires, il est plus facile de faire baisser les loyers du parc social que ceux du privé. Une baisse qui porte atteinte à la trésorerie des opérateurs et donc à leurs capacités d’investissement.

– s’il faut se rapprocher de la réalité des prix, des loyers et du marché, il

faut réduire l’impact à la baisse qu’exerce le parc social sur le niveau moyen des loyers et donc en réduire la taille, en ne le réservant qu’aux populations les plus fragiles (atteinte à la mixité sociale) et/ou en en vendant une partie pour retrouver des marges de trésorerie.

Les conséquences d’un tel basculement quant au parc social sont majeures. La réaction en chaîne est à peu près la suivante :

=> réduction des APL neutralisée par une baisse des loyers dans le parc social => réduction de 70 % des capacités d’investissement des acteurs du logement social, en matière de réhabilitation comme de construction => fragilisation économique des opérateurs HLM (près d’une centaine étant placée en situation très critique) => fragilisation forte des objectifs de construction des PLH (Programmes Locaux de l’Habitat, portés par les intercommunalités) en vue de l’atteinte des 25 ou 20 % de Logements Sociaux par commune : à terme, cette orientation politique met en péril la loi SRU et son obligation de construction de logement social (malgré les dénégations du ministre) => fragilisation induite des finances des collectivités locales qui ont fourni des volumes

importants de garanties d’emprunt aux bailleurs sociaux => fragilisation forte de la construction de logements, sachant que le logement social compte pour près de 50 % de l’effort de construction.

S’il s’agit d’une révolution, elle procède d’une sorte de thérapie de choc libérale. Le gouvernement évoque une ‘choc de l’offre’, mais il omet de mentionner l’ampleur du choc social qui le précèdera nécessairement.

Une vision idéologique

En 2014 / 2015, les adversaires acharnés de la loi dite Duflot s’évertuaient à accabler le dispositif d’encadrement des loyers au motif que celui-ci, en décourageant les investisseurs, était responsable de la crise de la construction (avant même qu’il ne soit voté, selon la loi des anticipations rationnelles, si chères à la théorie néolibérale !).

Omettant systématiquement de mentionner que la construction en France relève pour 50 % du logement social, pour 20 % de l’accession à la propriété et pour le reste, soit environ 30 %, de l’investissement locatif, seul domaine a priori concerné par l’encadrement des

loyers.

La politique portée aujourd’hui par les opposants d’hier relève du même déni : la construction et donc l’offre de logements est confondue avec l’offre locative privée, au détriment du parc social. Le ‘choc de l’offre’ voulu par le gouvernement s’adresse avant tout aux investisseurs privés qu’il va falloir inciter à investir en améliorant leurs plus-values et rendements. L’esquisse de cette politique macronienne du logement prend la forme d’une sorte de contre-réforme conservatrice et libérale dont les conséquences sur le logement social et l’accès au logement de chacun seront majeures.

Sans même parler de l’encadrement des loyers, le modèle de logement social à la française procède d’une volonté de régulation de l’économie du logement. La vision macronienne de la chose relève, pour sa part, d’une volonté de dérégulation : ancrée dans une logique productive, elle ne pense le logement qu’en tant que bien de production et de consommation.

Quand il faudrait le penser comme un bien de première nécessité.

Des APL à la politique du logement, petite musique macroniste

Mesure-phare de l’été, la réduction des APL (Aide Personnalisée au Logement).

L’APL est-elle une aide au logement ?

Non, l’APL est une aide à la personne ayant besoin de se loger. Elle ressort de la solidarité nationale et concerne 6,5 millions de bénéficiaires dont environ 3 millions dans le parc social.

Cela représente :

- 2,8 millions d’allocataires APL, dont 800 000 étudiants (montant moyen : 250 euros). un étudiant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté et le logement représente plus de la moitié de son budget mensuel.
- 1,3 million de familles ayant droit à l’allocation locative familiale (ALF) (montant moyen : 321 euros).
- 2,4 millions de ménages locataires percevant l’allocation de logement à caractère social (ALS) (montant moyen : 195 euros).

« L’aide au logement » est-elle un système coûteux ?

Cela représente une aide publique d’un montant total de 17,6 milliards d’euros en 2016, soit :
- 8,5 milliards d’euros d’allocations au parc privé,
- 8,2 milliards au parc HLM,

- 0,9 milliard aux accédants modestes à la propriété.

L’APL pousse-t-elle les loyers à la hausse ?

L’argument le plus couramment employé par le gouvernement cet été était celui du pouvoir inflationniste des APL.

Or, les loyers du parc social sont encadrés et plafonnés : l’APL n’a aucune incidence sur la hausse, plutôt sur la solvabilité des ménages donc leur accès au logement ; et à la qualité des logements (rénovations).

L’utilité d’une telle réduction ?

La seule efficacité d’une telle mesure serait d’ordre budgétaire : 5 euros de baisse pour tous les bénéficiaires, soit 6,5 millions de personnes, permettraient 400 millions d’€ d’économies, sur un budget annuel de 17,5 milliards d’€ (en 2016). Mais si l’économie est réelle, elle n’en est pas moins globalement insignifiante (2,2%). Insignifiante et injuste.

Une mesure dangereuse et lourde de conséquences

Dangereuse parce qu’on risque d’asphyxier le système pour mieux dénoncer son inadéquation....
Explications.

Le budget baisse en 2017 mais le nombre de bénéficiaires des aides s’accroît chaque année, sous la double contrainte de la hausse tendancielle des loyers privés et de la baisse tendancielle des ressources des locataires. En parallèle, le nombre de demandeurs de logements sociaux augmente et l’offre ne peut pas suivre.

Ces décisions créent donc un effet ciseau, dont on se demande s’il n’est pas la première pierre d’une nouvelle politique du logement : une tendance forte à la spécialisation du logement social existant (le stock) pour les « publics » les plus défavorisés.

Les loyers du parc social ne baisseront pas dans les logements existants puisqu’ils sont la seule ressource des organismes de logement social. Mais la capacité contributive des locataires diminue, leur taux d’effort augmente, affectant l’équilibre de leur budget et ouvrant la voie à une paupérisation accrue.

Dans le même temps, le gouvernement annonce qu’il entend mettre un terme à la pratique des surloyers censés être appliqués au public vivant en logement social mais dont les revenus dépassent

suite page suivante



suite de la page 4

Des APL à la politique du logement, (suite)

sent les plafonds recevables pour occuper un logement social : cette disposition, dérogoire au droit commun et donc très régulée, avait pour objectif de favoriser la mixité sociale et de générer des ressources supplémentaires (sans APL !) pour les bailleurs sociaux

Au prétexte de répondre à l'insuffisance de l'offre sociale, ce gouvernement chercherait à sortir du parc social ces foyers ayant des revenus supérieurs au seuil maximum.

Le risque est ici triple :

– on glisserait – et c'est un objectif avoué de cette majorité – vers une spécialisation du parc social vers des publics de plus en plus précaires et dépendant des APL ;

– vers une diminution conséquente des ressources des organismes de Logement social avec un impact conséquent sur les capacités de constructions de logements sociaux neufs.

– Enfin, cela aurait une conséquence non négligeable quant à la qualité des constructions futures : si l'on veut continuer à produire du logement social avec moins de ressources (affectées par l'État et issues des loyers), il va falloir en produire du moins cher, c'est-à-dire rogner les normes de qualité architecturales et environnementales : sécurité, volumes minimum habitables (9m² pour une chambre, pas moins!), performances énergétiques (et donc charges locatives, accessibilité personnes à mobilité réduite. Là encore, vieille rengaine libérale qui n'envisage sa politique de « choc de l'offre » qu'en termes de

dérégulation !

On le voit une mesure aussi ponctuelle, injuste et insignifiante que la réduction de 5 euros des APL est lourde d'une vision de la politique du logement fondée à la fois sur la notion de logement marchandise, dont les quantités – et les qualités – sont pilotables par le marché ;

et sur celle d'une politique de l'offre et donc de la production de logements à promouvoir via des incitations à l'investissement et des aides à l'amortissement telles que la lutte contre la 'prolifération des normes' : politique libérale classique qui postule qu'un accroissement de l'offre induit automatiquement une baisse des prix et donc des loyers.

Pour une politique de l'accès au logement

Le gouvernement s'achemine vers la reproduction – en mode plus idéologique – d'une politique du logement focalisée sur l'offre et les mécanismes de marché. Sa problématique est simple, si ce n'est simpliste : là où la demande est trop forte, il faut créer de l'offre afin de répondre aux besoins et de faire baisser les loyers.

Théoriquement la démonstration est imparable. Concrètement, on ne produit pas de logements sur un marché mais dans des quartiers et des villes en réponse à des besoins réels et diversifiés et non à une demande consolidée, à des besoins pas toujours solvables auxquels les simples mécanismes de marché ne suffisent pas à répondre.

Une politique de logement ne peut donc pas se réduire à une simple politique de production de logements.

Elle doit à nos yeux partir des besoins existants, se fixer un objectif central, l'accès au logement pour chacun, et s'en donner les moyens à tous les niveaux d'intervention.

A=> L'accès au logement pour chacun comme objectif premier

L'accès au logement pour chacun passe par la production de logements sur une gamme de loyers diversifiés afin de favoriser la fluidité des parcours résidentiels. Explications.

Le logement locatif social existe pour pallier la pénurie d'offre privée abordable par tous les foyers quels que soient leurs revenus. Ce qui revient à dire que les loyers privés, non encadrés, sont souvent trop élevés au regard des revenus de la

majorité des locataires...

L'accès au Logement social pour un foyer ne devrait être qu'une étape dans son parcours résidentiel et non une solution définitive pour la majorité des occupants qui ne trouvent pas d'alternative : autrement dit, permettre au foyer de poursuivre son projet de vie personnel (déménagement, accès au logement privé, acquisition, construction, etc.).

B => Décider d'une articulation entre parc privé et parc social.

Il semble donc essentiel de poser clairement la question de la place du logement social dans la politique nationale de logement et de sa coordination avec les dispositifs en faveur de la production de logements privés. Sans quoi le strict recours au marché risque d'être bien inefficace en termes de justice sociale.

C=> Remettre à plat les modes de financement du parc public.

L'aide à la personne est réduite, mais l'aide à la pierre (la contribution de l'État à l'investissement dans la production de Logement Social) n'augmente pas pour autant depuis 20 ans !

Nous devons interroger le modèle de production du logement et sortir de la logique libérale qui prévaut à l'heure actuelle, à savoir, aider les ménages à être solvables, et laisser le marché produire la bonne offre là où on en a besoin !

Le bilan d'une telle politique est pourtant évident : les zones d'emplois denses manquent cruellement de logements ce qui induit une forte inflation des loyers privés.

C'est pourquoi « le choc de l'offre » (de logements) tel qu'annoncé par le gouvernement appelle un effort budgétaire sans précédent, et non pas les annonces d'économies éparses faites cet été : réduction des APL, baisse du budget « politique de la ville » de 11%...

Les enjeux nationaux sont croissants : 12 millions de personnes mal logées en France, un dispositif DALO (Droit au Logement Opposable) dépassé par l'ampleur des demandes de personnes à la rue, une hausse constante de la précarité, notamment énergétique qui fait exploser les charges, ainsi qu'une indignité du logement en hausse (surpeuplement, insalubrité, indignité).

Nous devons donc :

– Réduire les coûts de production du parc public et augmenter la production pour répondre à la demande croissante.

– Maîtriser donc réguler les coûts du foncier, notamment en zone tendue (offre plus rare que la demande).

– Subventionner fortement, donc INVESTIR dans la construction de logements sociaux aux loyers très minorés, abordables pour les locataires qui les occupent : il s'agirait de déterminer les niveaux de loyers en fonction des ressources de leurs occupants.

– Revoir le système de garantie publique des prêts au logement social : la garantie demandée est payante, sauf si elle est accordée par les collectivités publiques.

D=> Réguler le parc privé : en améliorer le stock existant et en réguler l'offre existante ou nouvelle.

– Encadrer les loyers des logements les plus demandés, souvent des logements pour une ou deux personnes dont le loyer au m² est deux

à trois fois plus élevé que celui d'un logement familial.

– Simplifier les procédures d'accès aux aides à la rénovation pour les particuliers, en élargir l'accès aux ménages modestes.

– Engager un plan pluriannuel national d'investissements pour massifier la réhabilitation et la sortie de vacance des logements anciens, et lutter contre l'habitat indigne : et pour cela, soutenir les initiatives associatives d'auto-réhabilitation, garantir le cautionnement des loyers pour les publics en difficulté, rétablir la confiance entre propriétaires et locataires.

– Enfin, lancer un grand chantier national de soutien à la réhabilitation des copropriétés privées (sous condition de ressources) pour revaloriser le patrimoine vieillissant et favoriser le parcours résidentiel des locataires du parc social.

Pour conclure, nous avons besoin, non pas d'une simple stratégie de marché mais d'une stratégie nationale double :

– une stratégie de massification de l'offre de logements, de réhabilitation du stock (90 % des logements) et de réduction des coûts de production neuve.

– une stratégie de décentralisation de la politique du logement permettant des actions territoriales « en dentellière » capables d'adapter et d'affecter ce surplus de moyens aux besoins auxquels chaque territoire est confronté, non seulement en termes de production mais aussi de contrôle du parc privé : cela signifie également des compétences étendues et/ou assouplies en matière de logement pour les agglomérations et intercommunalités.

Odile VIGNAL, François SKVOR

Bilan de notre députée Danielle AUROI

Son mandat de députée terminé, Danielle Auroi présente ici le bilan de ses activités parlementaires, en mettant son action en perspective sur la mandature. En plus de son activité normale de députée, par laquelle elle débute ce petit bilan, elle évoque également son activité de présidente de la commission des affaires européennes.



MARS 2017

Bilan députée

A l'instar de mes collègues écologistes, je fais partie des députés les plus assidus à l'Assemblée. Sur ses douze derniers mois, j'ai ainsi été présente en moyenne 35 semaines (sur 40). Pour vous donner quelques chiffres non exhaustifs, je suis intervenue 392 fois en commission, 34 fois dans l'hémicycle et j'ai signé 779 amendements.

Depuis le début de la mandature, j'ai cosigné 76 propositions de loi dont 9 cette année qui porte entre autres sur la protection des animaux durant les transports, l'inscription de la lutte contre le dérèglement climatique et le caractère écologique de la République dans la Constitution ou encore qui vise à protéger et à équilibrer le temps de travail.

Voici quelques exemples précis du travail accompli.

Loi Biodiversité

L'année 2016 a été marquée par l'adoption le 20 juillet de la loi sur la biodiversité après un long parcours législatif de plus de deux ans. J'étais sur les bancs de notre Assemblée aux côtés de mes collègues écologistes pour défendre des amendements sur ce texte essentiel qui a suscité beaucoup d'attentes de la part des écologistes, de nos concitoyennes et des associations de protection de la nature. Cette grande loi-cadre sur la biodiversité est en effet le premier texte sur la protection de la nature depuis la loi de 1976.

Certaines batailles ont été gagnées

comme l'adoption du préjudice écologique ou le maintien de l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes même si nous pouvons regretter qu'elle soit assortie de dérogations possibles jusqu'en 2020. Nous proposons en effet de les interdire dès 2017 et demandons un moratoire européen sur l'ensemble des pesticides néonicotinoïdes. Nous avons déposé un amendement en ce sens qui n'a malheureusement pas été adopté.

D'autres ont malheureusement été perdues face à la pression des lobbies comme sur le chalutage en eau profonde, la chasse à la glu ou encore sur la taxation de l'huile de palme. Je vous invite à lire notre communiqué de presse à ce sujet qui reprend en détails les grandes avancées de cette loi adoptées grâce aux écologistes sur mon blog : <http://danielleauroi.fr/?p=11387>.

Je me réjouis que ce texte ait également permis la ratification par la France du Protocole de Nagoya, qui encadre l'exploitation commerciale des ressources génétiques naturelles et protège les peuples autochtones du pillage des ressources et savoirs traditionnels qu'ils contribuent à préserver depuis des siècles. Auteure d'un rapport dès 2012 sur la biopiraterie, je me suis personnellement beaucoup investie sur le sujet et bon nombre de mes amendements ont été adoptés. Le terme biopiraterie est désormais inscrit dans la loi française et la lutte contre la biopiraterie est une des missions de la future Agence Française pour la Biodiversité qui sera également chargé du suivi et de l'accompagnement des mécanismes d'accès aux ressources et de partage des avantages (APA) qui en découlent.

Loi Montagne

Sur la loi Montagne adoptée le 21 décembre 2015, Michèle Bonneton et moi-même qui étions cheffes de file sur ce texte pour les écologistes avons décidé de s'abstenir sur ce texte qui manque d'ambition. Les raisons qui nous ont poussées à nous abstenir sur ce texte sont détaillées dans notre interview accordée à la FEVE que vous pouvez

consulter ici : <http://lafeve.fr/La-loi-Montagne-une-occasion-manquee>.

Je regrette que plusieurs des amendements que nous avons portés n'aient pas été adoptés mais je me réjouis que grâce à notre action le démantèlement des remontées mécaniques obsolètes devienne désormais obligatoire si les remontées mécaniques restent inexploitées pendant cinq ans, et sera à la charge de l'exploitant et non plus des associations de protection de l'environnement.

Autre motif de satisfaction : la prise en compte des dégâts causés par le campagnol terrestre sur nos prairies de montagne est désormais intégrée dans la loi, c'est une bonne nouvelle qui répond aux préoccupations de nos agriculteur-rices. Pour plus de détails, je vous invite également à lire notre communiqué de presse qui s'intitule « Loi Montagne, une occasion ratée pour l'avenir » : <http://danielleauroi.fr/?p=11532>.

Etat d'urgence

Sur l'état d'urgence, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises en séance pour exprimer ma vive opposition chaque fois que nous avons eu à nous prononcer sur sa prolongation. L'urgence n'a pas vocation à s'installer dans la durée, un régime exceptionnel doit par définition rester exceptionnel. Je vous invite à lire cet article de La Montagne qui précise ma position à ce sujet : http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/2016/07/21/prorogation-de-l-etat-d-urgence-la-position-des-deputes-auvergnats_12010267.html.

Loi travail

Fortement opposée à la loi travail, j'ai pris part dès le début aux manifestations contre la loi travail aux côtés de bon nombre de mes collègues écologistes. Si cette réforme a suscité autant de mécontentement, c'est qu'elle est l'ultime renoncement d'une trop longue série depuis 2012, les françaises et les français ont pu le constater. Nous avons fait tout notre possible pour que soit déposée une motion de censure écologiste et des gauches pour une alternative progressiste. Malheureusement, celle-ci n'a pas

pu recueillir dans le délai imparti les 56 signatures nécessaires pour son dépôt. Je vous invite à lire notre communiqué de presse sur le sujet : Malgré l'échec d'une motion de censure écologiste et de gauche, une alternative progressiste est possible.

Bilan présidente de la commission des Affaires européennes

D'abord, sans vous assommer de chiffres, j'ai réuni comme Présidente de la Commission des Affaires européennes, au cours de cette législature 349 réunions – 221 au cours de la législature précédente –, menant à l'examen de 4664 textes au titre de l'article 88-4 de Constitution (subsidiarité et contrôle des décisions prises sur les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne), adopté 141 rapports d'information, entendu 125 communications, adopté 78 propositions de résolutions européennes, et 78 conclusions, procédé à 80 auditions de ministres, 28 auditions de commissaires, et bien sûr à des dizaines d'auditions de représentants de la société civile.

Vous comprendrez aisément que je ne sois pas exhaustive ici, mais un rapport de bilan formel est en cours de finalisation et je ne manquerai pas de vous en faire connaître le contenu. En attendant, je préfère illustrer mon action par quelques dossiers qui me tiennent à cœur. Deux d'entre eux, en particulier, ont la spécificité d'avoir été menés constamment en lien avec les ONG et avec mes homologues eurodéputés et députés nationaux d'autres Etats membres. C'est ce qui a fait leur force. Il s'agit du CETA et de la défense des droits humains et de la planète dans les pratiques économiques, autour de la RSE (responsabilité sociale des entreprises).

Sur le CETA,

la commission des Affaires européennes s'est saisie du CETA et a depuis débattu plusieurs rapports et résolutions dès qu'il a été porté à la connaissance des parlementaires :

- Dès 2014, ma Commission a adopté à mon initiative une résolution attirant l'attention sur tous les points qui, pour le Parlement wallon, posaient des difficultés, à commencer par l'ISDS et l'incertitude

Bilan de notre députée Danielle Auroi - suite

juridique.

- En septembre 2016, j'ai fait partie des 105 députés français qui ont interpellé le Président de la République pour demander la non application provisoire. Courrier resté sans réponse à ce jour.

- En octobre 2016, j'étais l'une des initiatrices d'une résolution européenne demandant la saisine de la CJUE et la non application provisoire. Celle-ci a été rejetée en octobre après une manœuvre du groupe socialiste qui a modifié au dernier moment la composition de ses représentants dans la commission pour s'assurer d'un vote contre.

- Une résolution européenne de Marc Dolez / groupe GDR pour un débat démocratique sur le CETA (organisation d'un référendum et consultation du Parlement avant l'application provisoire) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 2 février 2017.

- Plusieurs rapports parlementaires ont été produits :

o Rapport de la Commission des affaires européennes sur le projet d'accord économique et commercial entre l'UE et le Canada (Danielle Auroi) (octobre 2014)

o Rapport de la Commission des affaires européennes sur le règlement des différends Investisseur - Etat : la nécessaire réforme d'un mécanisme contesté (Mme Saybah Dagoma) (avril 2016)

o Rapport de la Commission des affaires européennes sur l'évaluation des accords de libre-échange de l'UE (MM. Joaquim Pueyo et Hervé Gaymard) (Octobre 2016)

En dehors de l'activité de ma commission stricto sensu, j'ai notamment signé une tribune dans le Monde appelant à un moratoire sur les traités de libre-échange : http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2016/10/11/nous-appelons-a-un-moratoire-sur-les-traites-de-libre-echange-transatlantiques_5011851_3232.html

Je suis aussi parmi les initiateurs de la saisine du Conseil constitutionnel sur la compatibilité du CETA avec la constitution française à laquelle se sont associés 153 parlementaires (110 députés et 43 sénateurs) de gauche le 21 février 2016 : <http://www.europe1.fr/politique/accord-ceta-des-deputes-de-gauche-saisissent-le-conseil-constitutionnel-2984423>

Ayant initialement prévu de donner un avis dans les 30 jours, le Conseil constitutionnel a, fait très rare, annoncé mercredi qu'il avait besoin de mener des investigations complémentaires : <http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/ceta-le-conseil-constitutionnel-reporte-son-avis-1127374.html>

Cette incertitude juridique, qui fait l'objet d'une évaluation constitutionnelle en Allemagne également, plaide pour un report de l'application provisoire de ce traité.

Les progrès en matière de RSE m'ont occupé tout au long de mon mandat. Les enjeux sont de taille, pour les victimes (accès au droit et à la justice pour réparation comme lors de l'effondrement du Rana Plaza à

Dacca, Bangladesh faisant 1138 morts et 2000 blessés), mais aussi pour les entreprises (fin de l'impunité et responsabilisation) et pour nous tous pour défendre l'amélioration des conditions de travail partout dans le monde.

Une loi a enfin été adoptée le 21 février dernier à l'Assemblée nationale, après un long parcours législatif, beaucoup de résistances et grâce à la mobilisation sans faille de la société civile mais aussi de plusieurs parlementaires issus de plusieurs bancs. Voici le texte qui a été adopté : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0924.asp> et un article relatif à ce vote : http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2017/02/21/les-multi-nationales-devront-mieux-controler-leurs-sous-traitants-etrangers_5082894_3234.html

Même si cette loi est incomplète, son adoption en France constitue incontestablement un premier pas qui donne de l'espoir partout en Europe et dans le monde. Elle démontre surtout que les mobilisations citoyennes et des ONG peuvent mener à des progrès pour les humains et l'environnement. Le « Cercle parlementaire de la Responsabilité Sociétale des Multinationales » constitue aussi un modèle dont on doit s'inspirer pour fabriquer la loi à l'avenir.

Très investie dans la définition de cette loi, j'ai choisi d'en faire un enjeu européen en proposant un « carton vert », c'est-à-dire en suggérant à la commission européenne

de prendre une législation contraignante en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Après avoir sollicité mes homologues européens, j'ai obtenu le soutien de 9 parlements autres nationaux pour aller vers une réglementation contraignante à l'échelle européenne.

Malheureusement, la Commission européenne m'a adressé en décembre dernier une réponse dilatoire, ou une « non réponse ». C'est pourquoi j'ai demandé un RDV au Commissaire européen Timmermans lors de mon prochain déplacement à Bruxelles le 28 mars prochain, à l'invitation des ONG européennes mobilisées sur la RSE. Je suis par ailleurs en lien avec d'autres parlementaires nationaux d'Etats membres qui vont proposer des lois équivalentes à la loi adoptée en France en s'inspirant de la démarche française.

Pour conclure, en ce jour du soixantième anniversaire du Traité de Rome, je vous invite à prendre connaissance du rapport que je viens de publier sur l'avenir de l'Union, intitulé « l'urgence du court terme ». Il fait suite à des auditions et conversations menées avec des intellectuels, chercheurs, journalistes pendant l'automne et l'hiver dernier sur l'avenir de l'Union européenne. Vous pouvez le consulter ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i4572.asp>

LES ÉCOLOGISTES MOBILISÉS CONTRE LA « LOI TRAVAIL XXL » QUEL EST LE PROBLÈME?



La réforme du code du travail voulue par Emmanuel Macron sera appliquée dès septembre 2017 sous forme d'ordonnances, sans débat démocratique et alors que le projet de loi El Khomri avait suscité une forte opposition en 2016. Purement idéologique, cette réforme voudrait faire croire qu'en dérégulant le marché du travail, en offrant moins de protection aux salariés, on pourrait créer de l'emploi. Aucun élément, aucune étude, ni même aucun argument ne permet d'étayer cette affirmation.

Voir motion Conseil fédéral : http://eelv.fr/motion_j_non_demantelement_protection_travailleurs_cf_2017090910/

QUEL SONT LES ARGUMENTS?

Contre la fusion des instances de représentation du personnel
EELV dénonce la fusion des instances représentatives du personnel, alors que Le CHSCT qui travaille sur les conditions de travail des salariés, leur sécurité, les maladies professionnelles, le stress au travail est une instance efficace, qui permet l'amélioration de la qualité de vie au travail et la préservation de la santé des salariés.

L'affaiblissement des syndicats

EELV s'oppose au contournement des syndicats avec la possibilité pour une entreprise d'adopter un accord par référendum et de signer des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés.e.s. C'est la négation du principe constitutionnel de dialogue social avec les syndicats, une volonté d'effacer les acquis du Conseil national de la résistance et de mai 1968.

Pour l'emploi, essayons l'écologie!

Pour l'emploi, tout a déjà été essayé, dont la libéralisation et ce, sans effet réel constaté. Tout, sauf l'écologie ! Et pourtant, la transition écolo dans la protection des travailleurs.se.s et la démocratie en entreprise, c'est un million d'emplois en France !



Migrants : anticiper l'urgence

Face à une situation de plus en plus tendue et complexe sur le plan de l'accueil des migrants en France, mais aussi à Clermont-Ferrand, nous avons choisi d'alerter Madame la Préfète, représentante de l'État dans le département. Sans action forte, concertée et préventive, nous risquons de n'avoir plus à traiter que l'urgence, par des mesures qui ne résoudront rien et dans un contexte où s'intensifieront encore incompréhension et stigmatisation.

Lettre ouverte à l'attention de Madame Danièle POLVE-MONTMASSON,
Préfète du Puy-de-Dôme,

Clermont-Ferrand, le 26 juillet 2017

Madame,

Nous tenons par ce courrier à vous alerter sur la situation inquiétante des populations migrantes dans notre ville. Nous sommes en effet de plus en plus fréquemment interpellés sur des situations particulières de familles ne pouvant tout simplement pas se loger et réduites à survivre dans des conditions d'extrême précarité.

Nous faisons aujourd'hui face à un double phénomène :

– celui d'un afflux constant de nouveaux arrivants, en provenance de régions diverses, et notamment des Balkans et du Caucase, c'est-à-dire de régions que l'administration française tient pour « des régions sûres » ;

– ainsi qu'à un manque chronique de logements pour faire face à l'urgence : cette pénurie, y compris de chambres d'hôtel qui ne constituent pas une solution pérenne, ne conduit qu'à constamment aggraver l'urgence.

Par ailleurs, il est patent que nous faisons face, en la matière, à un renoncement des pouvoirs publics. Les institutions compétentes en la matière ne prennent la mesure ni des problèmes, ni des responsabilités qui leur incombent. Ce renoncement collectif nous conduit à différer sans cesse les seules réponses viables, humaines, durables et de long terme. Il nous empêche également de conduire la moindre action significative et coordonnée à vaste échelle.

Nous assistons donc, quasi impuissants, à la double montée d'un problème dont l'ampleur risque de nous éclater au visage très rapidement et d'un tabou proportionnel à l'ampleur du problème. Sans nommer les difficultés ni poser les bonnes questions, nous n'aurons pas les moyens de répondre efficacement à ce défi. Et nous confortons par là même, les rumeurs, les peurs et les stigmatisations.

Il devient urgent d'envisager des solutions d'urgence à tous les niveaux, nationaux, locaux voire européen.

Sans réaction rapide de notre part, nous devons nous attendre à faire face à des situations dramatiques et explosives dès la rentrée et l'automne prochains.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la préfète, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Pour le groupe EELV, la présidente, Dominique Rogue-Sallard

L'enfance au coeur de notre engagement

annonce d'une nouvelle saignée des ressources des collectivités locales, réduction drastique des emplois aidés et décret du 27 juin permettant le retour à la semaine scolaire de 4 jours... en un été, la majorité présidentielle vient de foudroyer les quelques rares outils de politique éducative locale.

Près d'un tiers des communes, la plupart rurales, ont abandonné la mise en œuvre des temps d'animation périscolaire : l'annonce de restrictions budgétaires difficiles et de réduction des aides (contrats aidés) les a convaincues de renoncer à cette obligation.

A l'iniquité d'un État qui ponctionne les collectivités au-delà de leur contribution réelle à l'endettement du pays, s'ajoute l'iniquité de décisions aggravant les inégalités entre enfants et entre territoires.

Certes nombre de villes, dont Clermont-Ferrand, n'ont pas sauté sur l'occasion de se défaire d'une obligation difficile à tenir. Pour certaines, ce n'est qu'une question de temps, pour d'autres comme la nôtre, un choix politique assumé en direction de la jeunesse et de la justice sociale, qu'il s'agisse de petite enfance, d'animation périscolaire, de santé, d'alimentation, de mobilité et de politique culturelle...

Une chose est claire : faire de la résorption aveugle (et vaine) de l'endettement national la priorité fondamentale de toute politique publique, et notamment des politiques éducatives, est un non-sens porteur de lourdes inégalités, sociale, territoriale et générationnelle.

A Clermont-Ferrand, notre choix de placer l'enfance au coeur des politiques publiques est donc un choix fort, alternatif au laisser-faire ambiant. Ce choix a un coût, notamment fiscal, celui de la préférence accordée à la solidarité entre les générations, les territoires et les populations.

*Dominique Rogue-Sallard, Nicolas Bonnet,
Odile Vignal*

Signature du Contrat Territorial Alagnon 2017-2022

sur le terrain

Le 24 juillet 2017, 24 signataires se sont retrouvés pour signer le Contrat Territorial Alagnon 2017-2022.

Le bassin-versant de l'Alagnon, de part sa situation stratégique en tête de bassin de l'Allier et de la Loire, constitue un réservoir hydrologique et biologique de première importance. Il est situé aux confins du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Depuis 20 ans, les élus locaux s'intéressent activement à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, ripisylves, zones humides, etc) sur ce territoire. Cela a amené à la création du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents. Celui-ci porte actuellement un contrat territorial permettant la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble du bassin-versant.

Constats – Enjeux

Après un Contrat Rivière 2001-2007 puis un Contrat Territorial 2011-2016, trois arguments forts ont appuyé ce troisième engagement contractuel :

- Seules 57 % des masses d'eau présentent à ce jour un respect du bon état alors que l'objectif 2021 du SDAGE sur le territoire de l'Alagnon est de 85%
- Le maintien du bon état est très aléatoire sur certaines masses d'eau où le probable déficit hydrologique à venir pourrait rendre plus impactantes les pressions actuelles
- En l'absence de traduction opérationnelle via un Contrat, une très importante partie de la déclinaison des ambitions du SAGE et du SDAGE ne pourra être abordée, compromettant fortement l'atteinte des objectifs.

Objectifs généraux

Sur 14 masses d'eau :

- Améliorer d'une classe de qualité les 2 masses d'eaux concernant l'axe Alagnon
- Maintenir la classe de qualité « bonne » ou « très bonne » sur celles concernées (8)
- Améliorer la qualité générale (sans toutefois parvenir à améliorer d'une classe) sur les 4 autres

Le programme des actions est priorisé sur les 12 masses d'eau à objectifs 2015 et 2021, et les efforts sont ciblés sur la levée des pressions « qualité des eaux » et « morphologie ».

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à plus de 3,7 millions d'euros sur cinq ans. A titre indicatif, le montant prévisionnel global



des aides de l'agence est estimé à 2.168.457€.

« une démarche largement multipartenaire ! »

Le Contrat Territorial Alagnon c'est un porteur, le SIGAL et 24 signataires de nature différentes (collectivités, associations, chambres consulaires), aux champs d'actions complémentaires, partageant des objectifs communs d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques engageant leur responsabilité dans un cadre technico-financier.

Des objectifs chiffrés en termes de résultats

- **Epuraton des eaux usées domestiques par les collectivités :**
 - ramener à « faible » l'impact des 6 plus grosses installations sur le Cantal (Le Lioran ; Laveissière ; Murat ; Neussargues ; Allanche ; Massiac)
 - diminuer de 1/3 le nombre d'agglomérations impactant le milieu (56 -> 38)
 - diminuer l'apport de phosphore de 50% et de matière organique (DBO5) de 28%

Par des travaux sur les stations d'épuration, des travaux sur les réseaux, l'amélioration de la gestion (structuration)

- Pollutions diffuses d'origine agricole :

- atteindre 20% des exploitations en « bio »
 - faire évoluer les pratiques chez ¼ des agriculteurs diagnostiqués
- Par l'acquisition de connaissance, des formations collectives, de l'accompagnement individuel, des aides à l'investissement matériel

Berges / lit / ripisylve :

- améliorer la qualité des berges sur 75km de linéaire dégradé
- Par des travaux (déchets, coupe, ...) sur 110 km de cours d'eau, la mise en défens (clôtures) sur 60 km

Zones humides :

- préserver voire restaurer ces milieux
- Par le conseil gratuit aux exploitants sur 300 ha de zones humides, des travaux et/ou primes aux bonnes pratiques sur 250 ha

Continuité écologique :

- rendre accessible les rivières aux poissons migrateurs
 - permettre le retour du saumon sur le haut Alagnon par le doublement du linéaire fréquenté (34 -> 68km)
- Par l'aménagement de 2/3 des barrages et seuils (68 -> 20)

Communication / sensibilisation :

- expliquer les enjeux du territoire notamment aux plus jeunes mais aussi au grand public, aux élus, ...
- Par le développement d'outils de communication communs entre acteurs.

voir <http://www.alagnon-sigal.fr>

Enquête publique relative au projet d'élevage de bovins destinés à l'exportation (DIGOIN)

Pour EELV Allier, Gérard MATICHARD, le Secrétaire du groupe a déposé cet avis dans le dossier d'enquête publique.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Si techniquement ce projet « d'élevage » hors-sol intensif est réalisable, il est par contre ingérable au point de vue de ses conséquences sur l'environnement.

C'est dans cette logique technique que s'inscrit l'avis de l'autorité environnementale joint au dossier.

Alors que tous les clignotants de la planète sont dans le rouge (réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles), il serait particulièrement risqué de poursuivre dans cette voie (qui s'avère être une impasse) en favorisant l'extension de cette structure.

Ce projet va à l'encontre de la prise de conscience citoyenne, revendiquant une alimentation de qualité, respect du bien-être animal et de l'environnement.

Petit rappel : entre 1950 et 2007, la productivité du travail agricole a été multipliée par 26, (Paysans, le retour Hervé Kempf) ; cela signifie qu'un agriculteur produit vingt-six fois plus aujourd'hui qu'il y a soixante ans. Ce calcul oublie de prendre en compte « les dégâts collatéraux » de cette évolution stupéfiante : érosion des sols, pollutions des nappes phréatiques, perte de la biodiversité, maltraitance envers les animaux, utilisation de masses énormes de pesticides et d'antibiotique (dont on connaît maintenant les conséquences sur la santé des humains).

Il devient essentiel de réduire ces effets externes qui ont un coût caché pour la société très important. Cela veut dire travailler la terre autrement, y apporter plus de soin, se réapproprié les règles de l'agronomie, donc réduire la productivité apparente du travail agricole et au final, augmenter l'emploi paysan.

Il est temps de sortir de cette logique de la course effrénée à la productivité et à l'agrandissement, où seuls les plus riches s'en sortent, les autres disparaissent ; 500 000 agriculteurs aujourd'hui, 5 fois moins qu'il y a trente ans pendant que les jeunes ne trouvent pas de terres pour s'installer, des campagnes désertes, des agriculteurs au désespoir.....

La maltraitance envers ces animaux est insupportable et indigne d'une société qui se prétend civilisée.

Alors que M.VIARD élève déjà 320 vaches allaitantes et 240 bovins que signifie cette concentration supplémentaire de 4000 veaux destinés à l'exportation si ce n'est pour correspondre à ce qui se fait en matière de transport maritime d'animaux, c'est-à-dire 4000 animaux sur un bateau ! (voir dossier EP)

Venus de toute la France, parqués à Digoin, retransportés par camion jusqu'à un port, emmenés pendant des jours par bateau jusqu'à un pays (Algérie, Maroc, Turquie, Chine...) pour y être engraisés, voilà le sort de ces animaux-machines.

Cette concentration animale va de pair avec une forte consommation d'antibiotiques, désinfectants, pesticides.... Le dossier d'enquête devrait présenter une étude indépendante quant aux conséquences sur la santé humaine et l'environnement (pollutions des sols et de l'eau) des rejets de ces produits.

Les riverains devraient aussi supporter toutes les nuisances de l'extension de cette usine à viande : trafic de camions, bruit, poussières, odeurs...

Voilà Monsieur le Commissaire enquêteur, les principales raisons de la ferme opposition d'Europe Ecologie Les Verts du département de l'Allier à ce projet.

Bessay le 20 septembre 2017



Depuis quelques mois, l'hyperloop attire enthousiasmes et passions.

Des universitaires, notamment physiciens, seraient proches de la découverte du Graal : un moyen de transport peu gourmand en infrastructures, en énergie, mais qui atteindrait des vitesses étourdissantes. Le progrès scientifique permettra-t-il d'atteindre ce rêve que J. Verne avait imaginé pour 2889 ? Ce rêve est-il désirable ?

Un mode de transport est avant tout un moyen et doit répondre à des objectifs, des besoins.

Si l'hyperloop est à la pointe du progrès technique en matière de vitesse, il faut se demander à quels besoins des populations il peut répondre. Pour cela, il faut se référer aux travaux d'autres scientifiques qui étudient depuis des décennies les déplacements et l'aménagement du territoire. Des universitaires qui se retrouvent autour des sciences sociales et humaines, comme l'économie, la sociologie, la géographie...

Les personnes qui se déplacent sont des êtres humains. Avant de rêver de projeter leur corps « sous vide », ils veulent simplement le meilleur moyen pour relier une origine à une destination. Celles-ci sont directement liées à leur vie sociale (travail, loisirs, relations...) et à la façon dont les urbanistes et les politiques ont construit le territoire (logements, zones d'activités, zones commerciales, infrastructures ...).

Le choix d'un mode de transport dépend, de son coût, de son confort, de sa praticité... mais avant tout cela, du temps de parcours global. Or le temps de parcours, ce n'est pas seulement la vitesse d'un centre ville à un autre. La plupart des citoyens ne se déplacent pas de centre à centre. Ils devront donc cumuler plusieurs modes de transport et les ruptures de charge qui vont avec.

Aujourd'hui, l'objectif ne doit pas être de transporter les personnes, toujours plus vite et plus loin. Il est vital de concevoir les modes de transport en fonction des besoins de déplacements, voire, dans un monde où le progrès serait au service des êtres hu-

mans et de l'intérêt général, de diminuer la mobilité subie, plutôt que de trouver des moyens de l'augmenter.

Des contraintes de taille :

Les informations dont nous disposons sur ce projet industriel sont limitées, mais nous pouvons déjà en déduire un certain nombre de contraintes.

La vitesse de l'hyperloop serait supérieure à celle de l'avion (+ de 1000km/h). Mais, au temps de trajet, les passagers se verraient contraints d'ajouter du temps en amont du voyage (embarquement, pressurisation) mais aussi en aval (dépressurisation, débarquement) assez important. Il faudra aussi penser au confort des voyageurs et sans doute prévoir des accélérations et décélérations progressives, afin qu'elles soient supportables pour les corps humains n'étant ni entraînés ni équipés comme les astronautes.

Les tubes sous vide dans lesquels l'hyperloop circulerait doivent être extrêmement linéaires pour lui permettre de garder sa vitesse. Le tracé doit donc comporter très peu de courbes et de pentes.

De plus, si le déplacement des véhicules consomme peu d'énergie (quasi absence de frottement), le maintien sous vide de kilomètres d'infrastructures en nécessitera une quantité non négligeable.

Un intérêt sur les longues distances.

Du fait de ces contraintes, l'hyperloop ne saurait être pertinent que sur des distances suffisamment longues, permettant « d'amortir » les temps amont et aval (plusieurs centaines de kilomètres). Sa réalisation ne peut s'envisager que sur des territoires particulièrement plats et peu urbanisés pour limiter les ouvrages d'art (tunnels, viaducs) qui alourdiraient fortement le coût de l'infrastructure.

En termes d'objectifs de mobilité, l'hyperloop serait donc un moyen de transport comparable à l'avion et donc concurrent du mode aérien.

Le phantasme de l'hyperloop Lyon/Saint Étienne

D'aucuns ont émis l'idée qu'on pourrait construire un Hyperloop entre Lyon et St. Étienne, en lieu et place du projet de l'A45, mettant les deux centres ville à 8 minutes l'un de l'autre.

Il ne faut pas confondre vitesse et rapidité : si on ajoute les temps amont et aval aux 8mn de temps de trajet, on aurait un temps de parcours de centre à centre entre 1 heure et 1 heure 15. Soit plus long que le train qui met 48 minutes en 2017 (moins il y a 20 ans...) et sans doute plus long que la voiture, pour tous ceux qui ne vont pas de centre à centre.

Le projet d'A45, entre La Fouillouse et Briagnais, sur un territoire de « basse montagne » particulièrement urbanisé, nécessiterait 11 viaducs et 4 tunnels, avec des pentes et des courbes acceptables pour une autoroute. L'infrastructure de l'Hyperloop, la plus linéaire possible, nécessiterait beaucoup plus d'ouvrages d'art.

Les français, rêvent souvent d'inventions plus ou moins pertinentes (Concorde, TGV, Minitel...). Nos voisins européens sont plus pragmatiques : ils analysent précisément les besoins d'un territoire et choisissent la meilleure solution pour l'intérêt général et le rapport coût/service.

Le besoin du territoire entre St. Étienne et Lyon, c'est un mode de transport fiable, régulier, desservant toute la vallée du Gier, et relativement rapide (moins d'une heure de bout en bout). J'ai voyagé dans de nombreux pays européens pour analyser leurs systèmes de transport et je crois que j'ai trouvé la meilleure réponse aux besoins de la vallée du Gier, au moindre coût (l'infrastructure est quasiment existante) ... elle s'appelle RER ! Reste à convaincre nos décideurs d'importer cette technologie qui nous vient d'un pays si différent de notre territoire : l'île de France.

